

Aiacciu, u 28 di luddu di u 2026

CUMUNICATU DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Réaction à la suite du départ du Recteur Rémi-François Paolini

Le Conseil exécutif de Corse prend acte de la décision du Conseil des ministres du 27 juillet 2026 de mettre fin aux fonctions de recteur de l'académie de Corse de M. Rémi-François Paolini, à moins de deux ans d'exercice.

Nous tenons à le remercier pour ces deux années au service de l'éducation et de la jeunesse corse, qui se sont notamment traduites par l'adoption du projet d'académie « Scola 2030 », ambitieux et innovant, co-construit avec les institutions et élus de la Corse et l'ensemble des acteurs du système éducatif.

Le Recteur Paolini a intégré à cette vision globale de l'éducation la langue corse, conçue comme un savoir fondamental, à la fois facteur d'enrichissement et d'ouverture au monde et à l'universel.

Ce choix clair et courageux s'est concrétisé par la mise en œuvre d'orientations stratégiques en faveur de la généralisation du bilinguisme et de l'enseignement immersif, avec l'ouverture de sites immersifs, le soutien à Scola corsa, ou encore la signature d'une convention avec la Collectivité de Corse pour renforcer la formation des enseignants.

Dans ce contexte, la forme, le moment et le fond de la décision du Gouvernement suscitent interrogation, désaccord, et inquiétude.

Sur la forme, la décision de son départ a été annoncée au Conseil exécutif de Corse à quelques heures de sa formalisation par le Conseil des Ministres, alors même que ce choix est contraire au vote unanime de l'Assemblée de Corse en octobre 2025.

Concernant la temporalité de cette décision, elle intervient alors que le Recteur Paolini était en fonction depuis deux ans à peine, alors que la durée moyenne de présence sur un territoire est de trois à six ans.

Plus étonnant encore, l'annonce intervient alors que l'Assemblée de Corse s'apprête à se prononcer, en fin de semaine, sur le budget de Scola Corsa, que l'Etat s'est engagé à sécuriser, et sur la convention pluriannuelle en faveur du développement et de l'enseignement de la langue corse discutée et validée entre le Conseil exécutif de Corse et le Recteur Paolini et ses services.

Sur le fond, il est donc permis de s'interroger sur la volonté de l'Etat de poursuivre la politique ainsi engagée.

La position du Gouvernement dans le dossier Scola Corsa, la poursuite du déploiement de l'enseignement immersif et du projet d'académie « Scola 2030 » par les autorités académiques, et les premières décisions de la nouvelle Rectrice madame Nathalie Mons concernant sa vision de la place de la langue corse et du système éducatif, permettront d'apporter très rapidement les premiers éléments de réponse.